



ASSOCIATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DU TREILLIS SOUDE

ADETS
Le 02/09/2009

Communication importante :

Deux sociétés importatrices de Treillis soudé ont été condamnées par la Cour d'Appel du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis de la Réunion, pour contrefaçon des marques de l'ADETS.

"L'ADETS veille à la protection de ses marques.

Par arrêt en date du 17 juillet 2009, la Cour d'appel de Saint-Denis a, une nouvelle fois, confirmé la validité des marques "ST 10", "ST 25" et "PAF C", dont l'ADETS est titulaire, et a condamné pour contrefaçon la société **Kouma** ayant importé des treillis soudés imitant ces marques.

Cet arrêt fait suite à celui rendu le 21 mars 2008 par la Cour d'appel de Saint-Denis ayant confirmé la validité des marques "ST 10", "ST 25", "ST 30", "ST 50" et "PAF C", et ayant condamné pour contrefaçon de marques un autre importateur, la société **Réunion Matériaux Constructions."**

L'ADETS rappelle que :

La marque ADETS, les désignations et modèles des produits ADETS sont déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle et ne peuvent être utilisés que par les sociétés adhérentes à l'ADETS. Toute utilisation de la marque, des désignations (exemple : PAF C[®] ; ST 10[®]) ou des modèles, par des tiers non adhérents, pourra faire l'objet de poursuites pour contrefaçon et/ou concurrence déloyale.